

Bulletin d'information des salariés des cabinets d'avocats n°166

La Fédération CGT des Sociétés d'Etudes appelle l'ensemble des salarié.e.s à faire grève et à manifester les 9, 10 et 11 janvier 2020 contre le projet de réforme de retraite universelle par points

La CGT demande son retrait pur et simple. Il n'y a rien à négocier dans un système qui ne vise qu'à répondre à des impératifs financiers avec des conséquences sur nos pensions :

- Une baisse de ces dernières liées à la prise en compte de l'ensemble de la carrière plutôt que les 25 meilleures années,
- Une valeur de points enfermée dans un carcan budgétaire lié à un pourcentage maximum du PIB, à savoir 14% alors même que le nombre de retraités va augmenter,
- Une impossibilité réelle de connaître tout au long de la carrière le montant de la pension de retraite.

Et ce d'autant que le gouvernement reste toujours incapable, dans ce système, de définir ce qu'est une carrière complète, notion pourtant au centre du dispositif.

La CGT a des propositions pour améliorer le système actuel de nos retraites.

Pour garantir dans la durée le financement d'un régime solidaire de retraite par répartition, reposant sur la technique des annuités et par conséquent à prestations définies, nous estimons que des financements de l'ordre de 100 à 120 milliards d'euros (en euros 2019) seraient nécessaires entre aujourd'hui et 2050.

Cela permettrait de garantir un taux de remplacement de 75% de la rémunération des meilleures années, avec un droit au départ à 60 ans (plus tôt en cas de travaux pénibles), avec une indexation des pensions sur le salaire moyen.

Du cabinet de Maitre Ronald Sarah, avocat au barreau de Paris : « Ferme ta gueule, connards de syndicalistes de merde ».

Une des compétences du cabinet : Droit du travail. Nous saisissons le bâtonnier...

La CGT a des propositions pour dégager les ressources nécessaires :

## > Modifier la répartition des richesses.

- Développer l'emploi stable et qualifié. Le Conseil d'Orientation des retraites estime que la baisse du taux de chômage à 7,4% à l'horizon 2022 permettrait de dégager des ressources à hauteur de 0,4 point de PIB (près de 10 milliards d'euros),
- Augmenter les salaires de 3,5% dégagerait 6,5 milliards d'euros pour financer les retraites,
- L'égalité salariale femmes/hommes rapporterait 5,5 milliards d'euros (source CNAV).

## Supprimer les exonérations de cotisations sociales patronales.

- Cela permettrait de dégager près de 20 milliards d'euros pour financer les retraites.
- L'instauration d'un « malus » sur les emplois précaires rapporterait 10 milliards d'euros.
- Soumettre à cotisations sociales tous les éléments de rémunération (intéressement, participation, épargne salariale, épargne retraite).
  - Cela rapporterait 10 milliards d'euros.

## Moderniser la fiscalité du capital.

- La CGT propose de créer une contribution sociale sur les revenus financiers distribués par les entreprises à un taux équivalent aux cotisations employeurs. Cela rapporterait 30 milliards d'euros.
- De la même manière, lutter contre l'évasion fiscale rapporterait plusieurs dizaines de milliards d'euros.
- Investir les réserves des régimes de retraite de manière socialement responsable.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes